

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Convocations du 21 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sury-le-Comtal s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves MARTIN, Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - BERNARD R. - BOASSO J.M. - HAREUX T. Adjoints PINATEL M.C - MICHEL G. - MERIDJI K. – MATILLON P. – KRAFFT N.– FOURNEL I. - GUILLERM Y. - FRERY P. – FURNON R - FOREST T. - SZNYCER F. - DOLE L. - BRESSET P. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNET S. pouvoir à PINATEL M.C - LEWER A. pouvoir à MARTIN Y. - FAURE L. pouvoir BERNARD R. - CHAMPAVERT Y pouvoir à MERIDJI K. - JACQUEMOND M. pouvoir à GUILLERM Y.

ABSENTS : THERRAT M.T - MAZET J. - YAVAZ Z. - THEVENON V. - BERNARD L. - LANCELEVÉE N. – DE VERON D.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BERNARD Renée

Secrétaire de séance

L'Assemblée désigne Madame BERNARD Renée en qualité de secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

1°) Débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU et PLUi) doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire concerné.

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux. Il s'agit de débattre sur les grandes orientations qui ont été définies pour l'élaboration du document. Ces grandes orientations sont à la fois une traduction du projet de territoire, mais doivent également permettre la mise en œuvre des grandes politiques publiques prévues par le plan de mandat. (Cf document synthétique de 6 pages en annexe)

Il a été choisi, pour le PLUi en cours d'élaboration sur notre territoire, le code de l'urbanisme n'en précisant pas l'ordre, d'organiser les débats en Conseils Municipaux en amont de celui en Conseil Communautaire. L'objectif de cette démarche est en effet de venir alimenter le débat en Conseil Communautaire des différents retours qui auront eu lieu dans les Conseils Municipaux.

Sur la base de ces échanges, les grandes orientations seront ensuite affinées, et permettront d'asseoir le travail règlementaire du PLUi sur un projet partagé.

Sont rappelés succinctement ci-dessous les différents thèmes abordés dans le PADD : Les grandes thématiques du PLUI

Mobilité et déplacements

Il s'agit de réduire les nuisances engendrées par le développement des mobilités sur le territoire, en minimisant les besoins et distances de déplacement et en offrant aux habitants la possibilité de se déplacer autrement.

Habitat

Le PADD vise à rééquilibrer le développement de l'habitat tant sur le plan spatial (maîtrise de l'étalement urbain et renforcement des centres bourgs) que social (diversification de l'offre de logement).

Economie et emplois

Il s'agit de conforter les principaux pôles d'emplois du territoire tout en favorisant le développement d'une économie de proximité (commerce, agriculture et circuits courts de distribution, activités touristiques...)

Cadre naturel, environnement

Afin de préserver la qualité du cadre de vie, le PADD réaffirme la nécessité de protéger le patrimoine naturel et environnemental du territoire (réservoirs de biodiversité, continuité écologiques...). Il s'agit également de prendre en compte les risques et nuisances pour réduire la vulnérabilité des projets à venir.

Patrimoine et paysage

Le Forez bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié, élément fort de son identité et vecteur potentiel de développement. Il s'agit donc de favoriser une politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique (valorisation des villages et villes historiques, du patrimoine rural...) et paysager (sites majeurs, points de vue).

Performances énergétiques

Le PADD doit permettre de réinterroger les potentiels de production d'énergie sur le territoire et d'adapter le territoire à la production de sources d'énergie renouvelables.

Une vidéo présentant le PADD est diffusée.

Mr le Maire : une note est jointe en ce qui concerne les grandes orientations du PADD. Je vous écoute si vous avez quelques remarques à faire.

Mr BOASSO : Qui sont les deux personnes référentes de Sury le Comtal ?

Mr le Maire : Il s'agit de Jacques Mazet et moi-même.

Mr BOASSO : je n'en avais pas connaissance.

Mr le Maire : Je crois que cela a été mentionné lors d'un conseil municipal.

Mr FURNON : Pour rentrer dans le vif du sujet, pour l'instant ce qui est en projet concerne les 45 communes c'est-à-dire l'ancienne structure de Loire Forez, les autres sont en préparation, ils viendront plus tard c'est-à-dire que cela pourra encore se modifier par la suite et on nous demande des avis sur certains projets. Cela me rappelle mon expérience à Madagascar où il fallait tout mettre à plat, les projets de routes, les projets d'aménagement parce qu'il n'y avait rien du tout il fallait partir de zéro. Mais là ce n'est quand même pas le cas. On parle d'agriculture, les études ont été faites par la chambre d'agriculture, on nous parle d'industrie et d'économie mais la chambre d'industrie et de commerce a fait le nécessaire, les paysages etc... ont été étudiés par les services de la région, l'emploi il y a des pavés qui ont été publiés par l'INSEE à croire que tout cela est foutu or le dernier module de l'INSEE date du mois de mars 2017 donc on ne part pas de rien, les études sont déjà faites. Alors est-ce qu'il faut à nouveau tout recommencer pour dire exactement la même chose. En réalité ce n'est pas pour dire la même chose c'est pour cadrer tout cela dans la structure de Loire Forez nouvelle formule voulue par la préfecture. Cela va faire beaucoup de papier, de réunion etc... et comme cela a été dit 90% des projets sont déjà bien ficelés c'est simplement à la marge que l'on peut intervenir et que l'on interviendra. Parce que dans les versions du 16/02/2017 je trouve qu'il y a un paragraphe qui est très très intéressant c'est celui qui est en bas de la page 1 parce que dans toutes les études on ne parle pas du secteur de Montbrison on parle de Loire sud. On distingue partout Loire sud Loire nord et la dernière phrase me semble vitale. La base économique est celle du Scot Sud Loire donc ce que je souhaiterai à titre personnel c'est que les réunions futures qui sont très intéressantes, très nécessaires pour prévoir et pour définir l'avenir se fasse non pas dans un cadre que je juge d'artificiel mais dans le cadre du sud du département parce que si je tourne la page il y a une petite carte qui a été aménagée. Où sommes-nous très exactement ici ? De même que Saint Marcelin avec Eric Lardon, nous nous trouvons dans le Sud Loire Forez. Est-ce que cela est un bassin de vie ? C'est un bassin organisé à l'heure actuelle

mais disons que tous ceux qui sont amenés à se déplacer diront que non, on le sait l'essentiel va vers Saint-Etienne, et comment parler d'un ensemble dans lequel il n'y aurait pas Andrézieux, pas Veauche c'est-à-dire les communes qui nous sont directement liées ici.

Est-ce que Sury a plus de relation avec Saint-Galmier, Veauche et Andrézieux qu'avec Boën ou Chalmazel ? Voilà le problème ! On demande de faire un travail qui a déjà été fait plusieurs fois pour définir nos exigences ou nos remarques alors que l'on en tiendra pratiquement pas compte et ceci dans un cadre tout à fait artificiel. Moi je n'ai rien contre Montbrison mais ce n'est pas parce que Montbrison a été choisie à la révolution comme sous-préfecture que cela recentre aujourd'hui. Le centre aujourd'hui c'est Saint-Etienne, le chemin de fer va sur Saint-Etienne, l'autoroute va sur Saint-Etienne.

Voilà, bon courage on va travailler à nouveau là-dessus.

Mr le Maire : J'ai noté vos propos M. Furnon et effectivement je crois que dans la logique des choses nous avons un relationnel, dans de nombreux domaines à la fois professionnel, commercial beaucoup plus important avec les villes qui nous sont proches à savoir Veauche, Andrézieux que Boën sur Lignon ou Chalmazel. Vous avez parfaitement raison de souligner cela. Ils font partis effectivement de notre territoire mais c'est vrai que nous n'entretiens pas de véritable relation en restant dans les limites de notre territoire. Saint-Etienne est très proche, les voies qui desservent nous permettent d'y aller assez facilement. Cela n'engage que moi mais Montbrison est un lieu commercial important et agréable mais il est vrai que quand on y réfléchit le département mérite d'être divisé en deux parce que là encore si on va un peu plus loin le relationnel avec la partie nord du département est encore plus limité.

Maintenant vous avez aussi rajouté que le Préfet avait pris sa décision à ce niveau-là, on est obligé de faire avec.

Mr SZNYCER : Dans le même ordre d'idée, on peut regretter pour l'intercommunalité on cible quand même la centralité principale c'est-à-dire Saint-Just Saint-Rambert qui malheureusement est collée à Andrézieux qui a beaucoup d'activité. Il faudrait peut-être que ceux issus de ces grandes communes réfléchissent différemment et aussi n'oublient pas les petites communes et les populations de ces communes.

J'aimerais que Sury interroge fortement ces personnes pour que peut-être ils prennent conscience avec d'autres représentants de la population d'autres communes pour qu'à un moment les choses changent et que la réparation de cette centralité puisse se déplacer un petit peu et s'éloigner notamment de commune comme Andrézieux.

On site les déplacements individuels mais il ne faudrait pas que certains aient les mêmes idées qu'à Andrézieux c'est-à-dire faire supporter un maillage de transport en commun à la charge des entreprises comme cela s'est fait sur certaines communes et où les entreprises sont obligées de dégager d'autres marges de manœuvre pour payer un impôt supplémentaire.

Mr le Maire : Jusqu'à présent en ce qui concerne notre territoire je n'ai pas entendu de chose comme cela, maintenant on peut aussi en faire état et éviter que cela puisse arriver en anticipant ce sujet donc j'en prend bonne note.

Mr MATILLON : J'aimerais savoir la place de la commune dans tout cela parce que j'ai l'impression que l'on décide de faire des pôles mais cela veut dire que c'est Montbrison qui va décider qui fait quoi et où.

Mr le Maire : Vous savez que depuis le nouveau territoire nous faisons partie du bureau. D'une façon un peu plus large on retrouve aussi les décisions des deux centralités dans de nombreux domaines. On constate que ces deux centralités nous proposent les choses par anticipations puis nous les proposent en espérant que l'on va tout digérer sans rien dire. Je crois qu'il faudrait comme l'a dit M. Szyncer peut-être changer les hommes mais c'est parti pour 3 ans et peut-être d'avantage, mais que faire de mieux à ce niveau-là. Le PLU, vous savez qu'en ce qui nous concerne puisque l'ensemble des conseillers qui m'accompagne n'ont pas voté le PLUI, maintenant il faut faire avec d'une façon qui est incontournable.

Il y a des remarques de madame Faure qui est absente et qui ont été confiées à Madame Bernard.

Mme BERNARD : Je parle au nom de Line Faure qui m'a demandé de lire son texte : « Je relève une contradiction entre le PLUI de l'agglomération qui prêche pour une conservation des espaces agricoles, pour sortir de la dépendance à la voiture individuelle, pour une réduction des gaz à effets de serre et qui souhaite encourager le covoiturage page 27 paragraphe 2.4. Dans un souci de préservation de l'environnement et notamment de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et contre la pollution de l'air aux particules fines l'orientation vise à diriger et à inciter à chaque fois que cela est possible à l'utilisation par les usagers d'un moyen alternatif à la voiture individuelle ou en covoiturage. Cet enjeu est particulièrement sensible sur les communes du sud du territoire inscrite dans le plan de protection de l'atmosphère autour de l'agglomération stéphanoise. Il y a donc une contradiction entre ce texte et à la Région qui s'accroche bec et ongles, Président en tête au projet de l'A45 dont on sait qu'il ne résoudra rien mais dévorant des milliers d'hectares de terrain. Il est vrai que l'A45 est un projet de la région et non pas de l'agglomération mais il faudrait peut-être qu'il y ait une harmonisation des points de vue en haut lieu. »

Mr FURNON : Je réponds à Line Faure même si elle n'est pas là mais sa dernière phrase est tout à fait intéressante. La coordination entre la Région et le reste ce n'est pas demain la veille, il suffit de voir qui est le président de la Région et qui est le ministre de l'intérieur disons président du Grand Lyon.

Mr le Maire souhaite faire une minute de silence pour Madame Simone VEIL qui soutenait de grandes valeurs et qui avait des convictions fortes.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 06 juillet 2017.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 07.

La secrétaire
BERNARD Renée